

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_015 : CRÉATION DE 5 NOUVELLES AUTORISATIONS DE
PROGRAMME AU BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET GÉNÉRAL)

L'an deux mille dix neuf, le douze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 février 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Nathalie PELLEGRINI, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Odile LACAZE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Laurence PUJOL), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Michel MARTY (pouvoir à Céline TAFELSKI), Bruno CRUSEL (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Marie-Louise AT (pouvoir à Michel FRANQUES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Jean ESQUERRE (pouvoir à Enrico SPATARO)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 FÉVRIER 2019

N° DEL2019_015 : CRÉATION DE 5 NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET GÉNÉRAL)

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire, de la compétence du conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel du budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

La Communauté d'agglomération utilise déjà ce mécanisme pour de nombreuses opérations (passerelle, rocade, financement des logements sociaux, prêt première clef en Albigeois, centre technique de Lebon, extension de l'hôtel d'entreprises...).

Il est proposé de créer cinq nouvelles autorisations de programme en 2019, toutes sur le budget général :

- Opération globale d'aménagement de l'INU Champollion dans le cadre du contrat de plan Etat Région : 443 500 € ;
- Programme d'intérêt général en faveur du logement des propriétaires occupants et locataires du parc privé : 360 000 € ;
- Aide communautaire à la minoration de loyers dans le parc locatif social conventionné depuis plus de 5 ans pour soutenir les relogements issus du programme de rénovation urbaine de Cantepau : 480 000 € ;
- Cantepau demain : 1 897 780 €. Il s'agit des frais d'études et d'ingénierie. Les crédits relatifs aux travaux seront inscrits lors de la signature de la convention de renouvellement urbain avec l'ANRU.

- Programme de réhabilitation des déchetteries : 4 300 000 € (2 M€ pour la déchetterie de Gaillaguès, 2 M€ pour la rénovation de la déchetterie de Ranteil et 0,3 M€ pour la réfection des accès de la déchetterie de Ranteil).

Autorisation de programme n° 2019-01 : « opération globale d'aménagement de l'INU Champollion » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 443 500 €. Le rythme de mandatement est estimé à 128 700 € sur 2019 et 2020 puis 121 750 € en 2021 et 64 350 € en 2022. L'échéancier de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2019	2020	2021	2022	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	128 700 €	128 700 €	121 750 €	64 350 €	443 500 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i> - Opération Aménagement locaux INU Champollion (AP2019-01)	128 700 €	128 700 €	121 750 €	64 350 €	443 500 €
Recettes prévisionnelles	128 700 €	128 700 €	121 750 €	64 350 €	443 500 €
<i>dont :</i> - Autofinancement et emprunt	128 700 €	128 700 €	121 750 €	64 350 €	443 500 €

Autorisation de programme N°2019-02 : « programme d'intérêt général en faveur du logement » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 360 000 €. Le rythme de mandatement est estimé à 80 000 € sur 2019, 120 000 € en 2020 et 2021 puis 40 000 € en 2022. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2019	2020	2021	2022	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	80 000 €	120 000 €	120 000 €	40 000 €	360 000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels</i> - Opération Programme d'intérêt général en faveur des propriétaires occupants et locataires du parc privé (AP2019-02)	80 000 €	120 000 €	120 000 €	40 000 €	360 000 €
Recettes prévisionnelles	80 000 €	120 000 €	120 000 €	40 000 €	360 000 €
<i>dont :</i> - Autofinancement et emprunt	80 000 €	120 000 €	120 000 €	40 000 €	360 000 €

Autorisation de programme N°2019-03 : « projet ANRU – aide au relogement » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 480 000 €. L'échéancier

prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	160 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	480 000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels - Opération Projet ANRU aide au relogement (AP2019- 03)</i>	160 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	480 000 €
Recettes prévisionnelles	160 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	480 000 €
<i>dont : - Autofinancement et emprunt</i>	160 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	480 000 €

Montants en € TTC

Autorisation de programme N°2019-04 : « Cantepau demain » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 1 897 780 €. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2 019 €	2 020 €	2 021 €	2 022 €	2 023 €	2 024 €	2 025 €	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	337 140 €	258 440 €	258 440 €	258 440 €	258 440 €	258 440 €	268 440 €	1 897 780 €
<i>crédits de paiements prévisionnels - Opération Cantepau demain (AP2019-04)</i>	337 140 €	258 440 €	258 440 €	258 440 €	258 440 €	258 440 €	268 440 €	1 897 780 €
Recettes prévisionnelles	281 836 €	216 046 €	216 046 €	216 046 €	216 046 €	216 046 €	224 405 €	1 897 780 €
<i>dont : - FCTVA - Autofinancement et emprunt</i>	55 304 € 281 836 €	42 394 € 216 046 €	42 394 € 216 046 €	42 394 € 216 046 €	42 394 € 216 046 €	42 394 € 216 046 €	44 035 € 224 405 €	311 309 € 1 586 471 €

Autorisation de programme N°2019-05 : « programme de réhabilitation des déchetteries » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 4 300 000 €. Le rythme de mandatement est estimé à 2 600 000 € sur 2019 et 1 700 000 € en 2020. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2 019 €	2 020 €	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	2 600 000 €	1 700 000 €	4 300 000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels - Opération Programme de réhabilitation des déchetteries (AP2019- 05)</i>	<i>2 600 000 €</i>	<i>1 700 000 €</i>	<i>4 300 000 €</i>
Recettes prévisionnelles	2 173 496 €	1 421 132 €	4 300 000 €
<i>dont :</i>			
- FCTVA	426 504 €	278 868 €	705 372 €
- Autofinancement et emprunt	2 173 496 €	1 421 132 €	3 594 628 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 janvier 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de créer cinq nouvelles autorisations de programme au budget primitif 2019 du budget général :

- Opération globale d'aménagement de l'INU Champollion dans le cadre du contrat de plan Etat Région : 443 500 € ;
- Programme d'intérêt général en faveur du logement des propriétaires occupants et locataires du parc privé : 360 000 € ;
- Aide communautaire à la minoration de loyers dans le parc locatif social conventionné depuis plus de 5 ans pour soutenir les relogements issus du programme de rénovation urbaine de Cantepau : 480 000 € ;
- Cantepau demain : 1 897 780 €. Il s'agit des frais d'études et d'ingénierie. Les crédits relatifs aux travaux seront inscrits lors de la signature de la convention de renouvellement urbain avec l'ANRU.
- Programme de réhabilitation des déchetteries : 4 300 000 €.

DÉCIDE d'inscrire les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif, conformément aux tableaux ci-dessous :

Autorisation de programme n° 2019-01 : « opération globale d'aménagement de l'INU Champollion » - BUDGET GENERAL

Montants en € TTC

Exercice	2019	2020	2021	2022	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	128 700 €	128 700 €	121 750 €	64 350 €	443 500 €
<i>crédits de paiements prévisionnels - Opération Aménagement locaux INU Champollion (AP2019-01)</i>	128 700 €	128 700 €	121 750 €	64 350 €	443 500 €
Recettes prévisionnelles	128 700 €	128 700 €	121 750 €	64 350 €	443 500 €
<i>dont : - Autofinancement et emprunt</i>	128 700 €	128 700 €	121 750 €	64 350 €	443 500 €

**Autorisation de programme N°2019-02 : « programme d'intérêt général
en faveur du logement » - BUDGET GENERAL**

Montants en € TTC

Exercice	2019	2020	2021	2022	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	80 000 €	120 000 €	120 000 €	40 000 €	360 000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels - Opération Programme d'intérêt général en faveur des propriétaires occupants et locataires du parc privé (AP2019-02)</i>	80 000 €	120 000 €	120 000 €	40 000 €	360 000 €
Recettes prévisionnelles	80 000 €	120 000 €	120 000 €	40 000 €	360 000 €
<i>dont : - Autofinancement et emprunt</i>	80 000 €	120 000 €	120 000 €	40 000 €	360 000 €

**Autorisation de programme N°2019-03 : « projet ANRU – aide au
relogement » - BUDGET GENERAL**

Montants en € TTC

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	160 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	480 000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels - Opération Projet ANRU aide au relogement (AP2019-03)</i>	160 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	480 000 €
Recettes prévisionnelles	160 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	480 000 €
<i>dont : - Autofinancement et emprunt</i>	160 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	480 000 €

**Autorisation de programme N°2019-04 : « Cantepau demain » - BUDGET
GENERAL**

Montants en € TTC

Exercice	2 019 €	2 020 €	2 021 €	2 022 €	2 023 €	2 024 €	2 025 €	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	337 140 €	258 440 €	258 440 €	258 440 €	258 440 €	258 440 €	268 440 €	1 897 780 €
<i>crédits de paiements prévisionnels - Opération Cantepau demain (AP2019-04)</i>	<i>337 140 €</i>	<i>258 440 €</i>	<i>258 440 €</i>	<i>258 440 €</i>	<i>258 440 €</i>	<i>258 440 €</i>	<i>268 440 €</i>	<i>1 897 780 €</i>
Recettes prévisionnelles	281 836 €	216 046 €	216 046 €	216 046 €	216 046 €	216 046 €	224 405 €	1 897 780 €
<i>dont :</i>								
- FCTVA	55 304 €	42 394 €	42 394 €	42 394 €	42 394 €	42 394 €	44 035 €	311 309 €
- Autofinancement et emprunt	281 836 €	216 046 €	216 046 €	216 046 €	216 046 €	216 046 €	224 405 €	1 586 471 €

**Autorisation de programme N°2019-05 : « programme de réhabilitation
des déchetteries » - BUDGET GENERAL**

Montants en € TTC

Exercice	2 019 €	2 020 €	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	2 600 000 €	1 700 000 €	4 300 000 €
<i>crédits de paiements prévisionnels - Opération Programme de réhabilitation des déchettes (AP2019- 05)</i>	<i>2 600 000 €</i>	<i>1 700 000 €</i>	<i>4 300 000 €</i>
Recettes prévisionnelles	2 173 496 €	1 421 132 €	4 300 000 €
<i>dont :</i>			
- FCTVA	426 504 €	278 868 €	705 372 €
- Autofinancement et emprunt	2 173 496 €	1 421 132 €	3 594 628 €

Pour extrait conforme,
 Fait le 12 février 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL